

## Actes Sénat Belge

12 octobre 2006

### *Demande d'explications de Mme Stéphanie Anseeuw au ministre de la Mobilité sur «la délivrance de plaques de transit pendant le week-end» (n° 3-1821)*

---

**Mme la présidente.** - Mme Gisèle Mandaila Malamba, secrétaire d'État aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, répondra.

**Mme Stéphanie Anseeuw (VLD).** - Dans notre pays, il est toujours impossible, les samedis, dimanches et jours fériés, d'obtenir auprès de la Direction de l'immatriculation des véhicules une plaque de transit pour un véhicule acheté ces jours-là sur un marché d'occasion et qu'on veut immédiatement exporter.

Une grande partie de ces véhicules d'occasion part en effet dans les pays voisins et des pays extérieurs à l'Europe. La France est notre plus grand marché extérieur. À l'heure actuelle, une grande part de marché est toutefois perdue parce qu'aux Pays-Bas, en France, au Luxembourg et en Allemagne, cette inscription provisoire est possible durant le week-end.

En 2001, environ 110.000 des 600.000 véhicules d'occasion vendus ont été exportés. Il s'agit donc d'une activité d'une grande importance économique et qui procure aussi beaucoup de recettes à l'État. Ce n'est pas sans intérêt pour le budget fédéral. Les véhicules d'occasion belges sont en outre très prisés à l'étranger en raison des prix intéressants et de la qualité du contrôle technique sur notre parc automobile.

Résoudre ce problème offre de nombreux avantages supplémentaires. Ainsi, nous connaissons immédiatement l'identité de l'acheteur, ce qui est quand même important. Cela augmente la sécurité sur les marchés de véhicules d'occasion et c'est une forme de lutte contre la fraude.

Le précédent ministre de la Mobilité, M. Bert Anciaux, a répondu à une question orale de Jacques Devolder, à l'époque sénateur de communauté, qu'il soumettrait

aussi rapidement que possible cette proposition à la direction générale concernée. Le ministre admettait également qu'il n'était pas opposé à la proposition.

Quelle est la position de la direction générale de la DIV au sujet de la délivrance de plaques de transit durant le week-end ?

Le ministre est-il disposé à chercher une solution à ce problème administratif et peut-il indiquer le calendrier ?

**Mme Gisèle Mandaila Malamba**, secrétaire d'État aux Familles et aux Personnes handicapées, adjointe au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique. - Je vous lis la réponse du ministre Renaat Landuyt.

Le SPF Mobilité et Transports n'est pas le seul département concerné par la question. L'immatriculation « transit » et l'exportation d'un véhicule sont contrôlées par les services de douane, qui relèvent de la compétence du SPF Finances. Du personnel de ces deux départements devrait donc être mobilisé, en plus de personnel de sécurité privé éventuel. La gestion du stock des plaques, des vignettes de douane et des certificats d'immatriculation doit évidemment se faire dans des conditions de sécurité optimale.

Une extension de l'accès au service entraîne nécessairement un besoin supplémentaire en personnel et en formation de celui-ci. Les demandes introduites pour ce type de plaques sont normalement honorées le jour même, ce qui garantit une prestation de qualité à la clientèle concernée. Le confort offert au client par une extension du service ne compense pas l'alourdissement de charge que représente cette solution pour les deux SPF.

Cette question ne peut donc pas être qualifiée simplement de « problème administratif ». La mise en oeuvre de la proposition exige des moyens importants en personnel et infrastructure et donc une augmentation du budget. Son impact sur les moyens disponibles aux deux SPF ne permet donc pas de donner suite à cette proposition.